

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2021

Adhésion au groupement de commande de la CDC Aunis Atlantique "services d'insertion sociale et professionnelle portant sur l'entretien d'espaces verts" (délibération n°53/09/2021)

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant l'enjeu de la mutualisation des commandes pour l'ensemble des collectivités ;

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique propose le lancement du groupement de commandes relatif aux :

Services d'insertion sociale et professionnelle portant sur l'entretien d'espaces verts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à signer en conséquence tous les documents y référant.

Autorisation de signer la convention de financement dans le cadre du plan de relance - continuité pédagogique - appels à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (délibération n°54/09/2021)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement proposée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du dossier plan de relance - continuité pédagogique - appels à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Emprunt relais concernant les travaux de construction de la nouvelle mairie (délibération n°55/09/2021)

Monsieur le Maire présente les offres de prêt reçues de 2 établissements bancaires et propose de contracter le prêt auprès de la Caisse d'épargne.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la réalisation à la Caisse Épargne Aquitaine Poitou-Charentes d'un prêt relais en attente de subventions et du FCTVA d'un montant de 610 300,00€ destiné à financer les travaux de construction de la nouvelle mairie.

Cet emprunt aura une durée totale de 2 ans.

Tarification sociale des cantines : mise en place du dispositif et autorisation de signer la convention triennale avec l'État (délibération n°56/09/2021)

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de mettre en place la tarification sociale pour la cantine,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale correspondante avec l'État.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de ce dossier.

Tarifs des repas du restaurant scolaire (délibération n°57/09/2021)

Considérant la mise en place de la tarification sociale pour la cantine à compter de cette rentrée scolaire 2021,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour les repas du restaurant scolaire :

TARIFS REPAS ENFANTS		
Tarif 1	quotient familial de 0 à 1000	1,00 €
Tarif 2	quotient familial de 1001 à 1400	3,00 €
Tarif 3	quotient familial de 1401 et +	3,15 €
TARIF REPAS ADULTE : 3,90€		

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de ce dossier.

Révision des tarifs "périscolaire" et "extrascolaire" (délibération n°58/09/2021)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er octobre 2021 :

Tarifs appliqués sur les temps périscolaires (tarifs par enfant sans le goûter)

QF	Tarif à la demi-heure le matin et de 18h30 à 19h00	Tarif à l'heure de 16h30 à 18h30
QF 1	0,56 €	0,92 €
QF 2	0,66 €	1,12 €
QF 3	0,76 €	1,32 €
QF 4	0,77 €	1,34 €
QF 5	0,78 €	1,36 €
QF 6	0,88 €	1,56 €

Précise que le prix du goûter s'élevant à 0,90€ / jour sera ajouté aux tarifs « périscolaire soir ».

Tarifs appliqués les mercredis (tarifs par enfant)

	Journée repas et goûter compris	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
QF 1	9,75 €	7,00 €	4,75 €
QF 2	11,75 €	8,00 €	5,75 €
QF 3	13,25 €	9,75 €	6,50 €
QF 4	13,75 €	10,00 €	6,75 €
QF 5	14,25 €	10,25 €	7,00 €
QF 6	17,25 €	12,25 €	8,50 €

Précise que le prix du goûter s'élevant à 0,90€ / jour sera ajouté aux tarifs « demi-journée » si l'enfant est présent l'après-midi.

Tarifs appliqués durant les vacances scolaires (tarifs par enfant, repas et goûter compris)

	Forfait semaine (5 journées entières)	Forfait semaine (4 journées entières)
QF 1	43,75 €	39,00 €
QF 2	53,75 €	47,00 €
QF 3	61,25 €	53,00 €
QF 4	63,75 €	55,00 €
QF 5	66,25 €	57,00 €
QF 6	81,25 €	69,00 €

Annulation et remplacement de la délibération n°08/03/2021 relative à l'acquisition d'une parcelle rue du Chemin Vert pour l'implantation d'un transformateur électrique (délibération n°59/09/2021)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de ladite parcelle de 25,25 m² au tarif de 30€ le m² afin d'y implanter un transformateur électrique pour alimenter le futur lotissement communal « Le Chemin Vert »,
- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer le plan de bornage dans le cadre de la division parcellaire,
- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer l'acte notarial correspondant,
- Précise que les frais de bornage et d'acte notarial seront à la charge de la Commune
- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de ce dossier.

Rétrocession des voies, réseaux et espaces communs des lotissements : l'Orée des Pins, Les Hauts de Saint-Gilles 1 et 2 (délibération n°60/09/2021)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'accepter à l'euro symbolique la rétrocession du lotissement l'Orée des Pins.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité le Premier Adjoint, à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement l'Orée des Pins.
- Que les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la société concernée.

Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale concernant le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (délibération n°61/09/2021)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- De conventionner avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) et heures complémentaires

Monsieur le Maire informe que les délibérations relatives à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) et heures complémentaires doivent être remises à jour.

Il donne lecture du projet de délibération qui sera transmis au comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale pour avis.

Le Conseil Municipal devra délibérer sur cette affaire après avoir eu connaissance de l'avis du Comité Technique.

Recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le temps de la pause méridienne (délibération n°63/09/2021)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au protocole sanitaire mis en place et à la surveillance d'une élève diabétique de type 1 durant la pause méridienne ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement d'agents contractuels en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2021 / 2022.

Création d'un emploi en contrat parcours emploi compétences au sein du service (délibération n°64/09/2021)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » à raison de 20 heures hebdomadaires.

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a pris en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 lui attribuant des délégations :

- Signature de l'acte d'engagement avec la société RESTORIA SAS située à Angers concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le groupe scolaire et l'accueil de loisirs communal. Durée du marché 3 ans comprenant 2 reconductions tacites de 12 mois chacune.
- Signature d'un contrat d'assurance « dommages ouvrages » pour les travaux de construction de la nouvelle mairie avec la société SMACL Assurances pour un coût total de 7 527,20 € HT soit 8 204,65 € TTC comprenant :
 - La garantie de base : 7 012,36€ HT soit 7 643,47€ TTC
 - La garantie des éléments d'équipement : 159,78€ HT soit 174,16€ TTC
 - La garantie des dommages aux existants : 355,06€ HT soit 387,02€ TTC
- Signature d'un avenant au contrat d'assurance « dommages aux biens » avec la société SMACL Assurances afin d'assurer le module « bungalow » acheté pour l'installation d'une nouvelle classe au sein du groupe scolaire.
- Signature d'un avenant n°1 de moins-value avec l'entreprise SAS DL ATLANTIQUE pour les travaux de construction de la nouvelle mairie en raison de la suppression d'un portillon d'acrotère pour l'accès à la toiture de la salle des mariages non nécessaire à la suite de la diminution de la

hauteur de l'acrotère, et la suppression d'une main courante au niveau du petit patio en façade Nord faisant suite à la suppression de l'accès à la mairie depuis ce patio.

Montant du marché initial : 39 934,00 € HT soit 47 920,80 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : -1 274,69€ HT soit - 1 529,63€ TTC

Nouveau montant du marché : 38 659,31 € HT soit 46 391,17€ TTC

Affaires diverses

⇒ Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- La Communauté de Communes Aunis Atlantique a programmé un balayage des caniveaux.

- Subventions accordées par le Département :

- 1 479 € concernant les travaux pour la création d'une nouvelle porte à l'atelier communal,
- 63 000 € concernant les travaux de construction de la nouvelle mairie,
- 34 576 € concernant les travaux de réaménagement de l'ancien mairie en un lieu de bureaux

partagés pour les élus.

En attente de l'accord de subvention sollicitée (26 000 €) concernant les travaux pour la salle d'archives.

- L'élection présidentielle se déroulera le 10 avril 2022 et le 24 avril 2022.

- Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

- Le médecin généraliste installé sur la commune a fait part de son départ en retraite prévu fin septembre. Des recherches actives ont été entreprises, par les élus communaux, depuis juillet afin de trouver un repreneur. Une rencontre est prévue avec un jeune médecin souhaitant s'installer, affaire à suivre...

- Cyclad propose d'installer des bio-déchets (coquilles d'huitres...) dans les déchetteries.

- La Communauté de Commune Aunis Atlantique organise le 16 septembre à 18h30 à Andilly sur réunion relative au pacte fiscal et financier, y participeront Messieurs Jean-Pierre LE CLOËREC, Didier TAU"PIN et Madame Corinne ROBERT.

- Une note de cadrage est en cours d'élaboration afin de préparer le budget primitif 2022 de la Commune.

- Dates à retenir :

- 28 septembre 19h00 : réunion « municipalité »
- 05 octobre 19h00 : conseil municipal
- 09 novembre : conseil municipal

⇒ Madame Magalie PETIT informe :

- La médiathèque a repris ces horaires d'ouverture habituels mais le pass sanitaire est obligatoire pour y accéder. Le « drive » est maintenu permettant ainsi aux personnes non vaccinées de pouvoir accéder au service.

- Les assistantes maternelles auront accès à la médiathèque 1 lundi par mois de 10h à 11h30.